



Commission
européenne

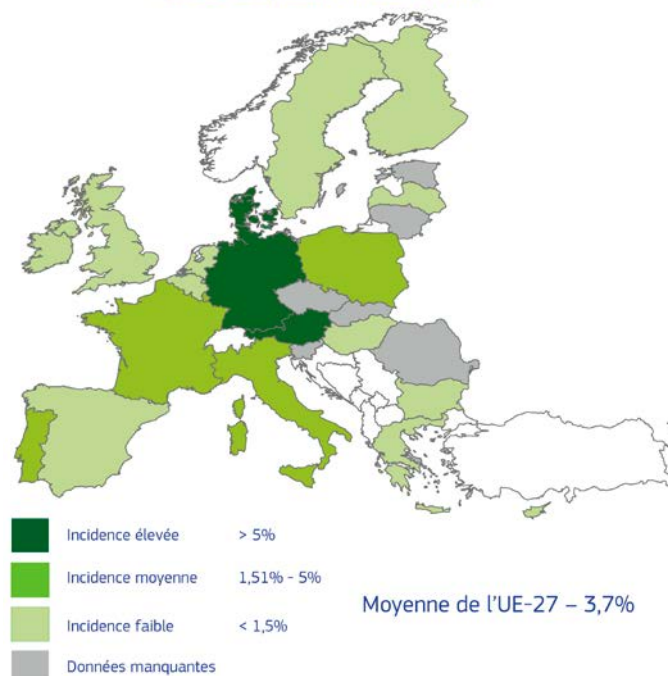
L'alliance européenne pour l'apprentissage

Pourquoi remettre l'apprentissage à l'ordre du jour?

Alliant enseignement et formation professionnels (EFP) à l'école et en entreprise, l'apprentissage conduit à une qualification reconnue à l'échelle nationale. Grâce à l'expérience professionnelle certifiée et à l'acquisition des compétences inhérentes à ce dispositif, il est prouvé que l'apprentissage améliore sensiblement les perspectives d'emploi durable des jeunes. Dans les pays dans lesquels l'apprentissage est bien ancré, tels que l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas, la transition entre l'école et la vie professionnelle se voit grandement facilitée. Or, le type de programmes d'apprentissage proposés et la proportion de jeunes placés en apprentissage varient fortement d'un État membre à l'autre. Les systèmes d'EFP dotés d'une composante de formation par le travail de qualité s'avèrent particulièrement efficaces pour produire les compétences professionnelles adéquates. Grâce à une collaboration étroite entre les écoles et les entreprises, les exigences des employeurs peuvent influencer directement les compétences acquises par les jeunes apprentis.

Compte tenu des répercussions redoutables de la crise économique sur les jeunes, à l'origine de taux de chômage des jeunes sans précédent aux quatre coins de l'Union, les bienfaits de l'apprentissage bénéficient d'un regain d'attention. Si la réforme de l'apprentissage compte parmi ses effets à long terme une compétitivité accrue et une meilleure mise en correspondance des compétences des jeunes et des besoins du marché du travail, elle peut également contribuer à endiguer à court terme les taux élevés de chômage des jeunes. Des estimations fondées sur des données entre pays indiquent qu'un recours accru à l'apprentissage chez les jeunes est corrélé à un taux d'emploi des jeunes (de 15 à 24 ans) plus élevé et à un taux de chômage des jeunes plus faible. Par conséquent, intensifier l'offre et la qualité des contrats d'apprentissage s'inscrit dans l'approche suivie par l'Union pour endiguer le chômage des jeunes, notamment aussi dans la mise en œuvre de programmes de garantie pour la jeunesse.

Incidence (en %) de l'apprentissage chez les jeunes (15-29 ans) dans l'UE-27 (2011)



Source: Les dispositifs d'apprentissage et de stages dans l'UE-27: principaux facteurs de réussite
http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/alliance/apprentice-trainee-success-factors_en.pdf
NB: les données pour CZ, EE, LT, MT, RO, SI et SK sont manquantes; celles relatives à BG, CY, HU, IE et LV sont à utiliser avec discernement.

L'alliance européenne pour l'apprentissage

L'alliance européenne pour l'apprentissage a été lancée le 2 juillet 2013 à l'occasion du concours WorldSkills, qui s'est tenu à Leipzig, en Allemagne. Elle vise à renforcer la qualité, l'offre et l'attrait de l'apprentissage en Europe et à faire évoluer les mentalités à l'égard de ce type de formation. L'alliance est une plateforme qui rassemble des acteurs clés des secteurs de l'emploi et de l'éducation dans l'optique de coordonner et d'améliorer les différentes initiatives qui permettront d'aboutir à des programmes fructueux fondés sur

l'apprentissage. Parmi les étapes politiques importantes, citons la déclaration conjointe des partenaires sociaux européens, de la présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne lors du lancement officiel, ainsi qu'une déclaration du Conseil sur l'alliance européenne pour l'apprentissage adoptée par le Conseil EPSCO le 15 octobre 2013.

Transfert ciblé de connaissances et soutien à la réforme des systèmes d'apprentissage

Dans ce volet de l'alliance, la Commission simplifie le transfert de connaissances par différentes mesures. En juin 2013, une première étape a consisté en la publication d'orientations sur la formation par le travail en Europe dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux. Actuellement, la Commission apporte son concours à des aspects thématiques spécifiques, par l'intermédiaire d'un service d'orientation ciblé qui inclut également des ateliers paneuropéens ou par pays, tels qu'un séminaire sur les méthodes d'évaluation pour les programmes d'apprentissage qui s'est tenu les 4 et 5 février 2014. Au titre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, 29 agences nationales prennent part à l'analyse des résultats et des produits du projet, afin de constituer une boîte à outils en ligne à l'attention des parties prenantes qui développent des formations par le travail, y compris des apprentissages. En outre, un examen par les pairs réunissant plusieurs directions générales sur le thème de l'éducation et de la formation a facilité les enseignements mutuels entre les États membres au mois de novembre 2013, et un nouveau groupe de travail sur l'EFP a débuté ses activités en mars 2014. L'alliance alimente en outre le débat renouvelé sur les apprentissages de qualité au sein des forums internationaux. La Commission et six États membres de l'Union ont ainsi participé en décembre 2013 à un atelier sous-régional consacré à l'apprentissage, sous l'égide de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Promouvoir les bienfaits de l'apprentissage

Les entreprises qui engagent des apprentis peuvent s'attendre à enregistrer un retour net sur leur investissement, soit durant l'apprentissage même, soit peu de temps après, en engageant un travailleur parfaitement formé. De leur côté, les étudiants et apprentis en EFP pourront acquérir des compétences de travail très utiles dans un environnement professionnel, ce qui leur garantit un degré accru d'employabilité à l'avenir. À long terme, ces programmes devraient contribuer à augmenter les recettes fiscales, à diminuer les prestations d'aide sociale et à renforcer l'inclusion sociale de tous les citoyens.

Engagements et ambassadeurs

En avril 2014, 19 États membres avaient pris des engagements concrets à l'égard des prochaines étapes à franchir pour intensifier l'offre d'apprentissages et y apporter des améliorations quantitatives et qualitatives.

- En avril 2014, quelque 30 organisations (partenaires sociaux, chambres, entreprises, prestataires de services d'EFP et autres organismes) s'étaient engagées à prendre des mesures concrètes en vue de soutenir les objectifs de l'alliance, dont l'échange des bonnes pratiques, des actions de sensibilisation et des démarches visant à accroître l'offre d'apprentissages et leur qualité.
- Une réserve d'«ambassadeurs d'entreprises» et de formateurs pour entreprises, notamment des PME, a été constituée à l'initiative de la Table ronde des industriels européens (ERT). Quinze entreprises se sont déjà inscrites.

Un exemple d'engagement: Microsoft et le Forum européen de la jeunesse

«Microsoft et le Forum européen de la jeunesse s'engagent à accroître leurs actions de sensibilisation et à aider les entreprises à progresser dans le développement de stages et d'apprentissages de qualité, sur la base de la Charte européenne pour la qualité des stages et des apprentissages élaborée par le Forum européen de la jeunesse.

Dans le cadre du projet 'Stages et apprentissages de qualité', Microsoft et le Forum européen de la jeunesse s'emploieront à développer un réseau d'enseignement des entreprises consacré à la bonne transition école-travail. Le projet doit permettre aux employeurs de mettre le doigt sur les forces et les faiblesses de leurs dispositifs d'apprentissage et de stages et, partant, les aider à les améliorer ou à créer de nouveaux programmes qualitatifs présentant une valeur éducative pour les jeunes. Microsoft s'appuiera sur l'expertise de modèles d'apprentissage en alternance pour les jeunes, lesquels ont déjà fait leurs preuves en Allemagne et au Royaume-Uni notamment, et s'engage à passer à une plus grande échelle.»



La Commission a souligné la valeur ajoutée que les programmes d'apprentissage peuvent apporter; un examen des dispositifs d'apprentissage et de stages de l'UE-27 entre 2007 et 2013 et de leurs incidences sur le marché du travail, de même qu'un «Manuel à l'intention des décideurs politiques» y ont contribué. Qui plus est, l'examen de la littérature réalisé par le réseau européen d'experts en économie de l'éducation (EENEE) au sujet du retour sur investissement de l'apprentissage pour les entreprises représente un autre outil de choix à l'heure de promouvoir les programmes d'apprentissage dans l'Union européenne. En 2014, la Commission participe avec l'OCDE à des études devant permettre de mieux cerner la formation par le travail, y compris les coûts et avantages de l'apprentissage.

La garantie pour la jeunesse et l'apprentissage

Forts de leurs avantages substantiels, les apprentissages font partie intégrante de la garantie pour la jeunesse. La recommandation du Conseil d'avril 2013 appelait les États membres à veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans aient accès à une offre de qualité en matière d'emploi, de formation complémentaire, d'apprentissage ou de stage dans les quatre mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Des programmes d'apprentissage de qualité, intégrant une formation par le travail et un enseignement à l'école, constituent un facteur important de la réussite de la garantie pour la jeunesse. La réforme de l'apprentissage est l'une des étapes cruciales du calendrier d'exécution de la garantie pour la jeunesse à long terme. Ce constat transparaît d'ailleurs dans les conseils formulés par la Commission tant dans la phase de planification qu'après la soumission par les États membres de leurs plans de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

Pour offrir un apprentissage de qualité, différents facteurs entrent en jeu. La durée de l'apprentissage doit permettre à l'intéressé d'acquérir des compétences significatives et d'accumuler de l'expérience. En outre, un apprentissage certifié par une qualification reconnue à l'échelle nationale contribue à en accroître la valeur. Pour adapter véritablement les programmes d'apprentissage aux besoins du marché du travail, il est fondamental de nouer des partenariats avec les partenaires sociaux au niveau de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion des apprentissages, de même qu'avec d'autres parties prenantes pouvant être, le cas échéant, des intermédiaires tels que les chambres de commerce, d'industrie et d'artisanat et les organisations professionnelles et sectorielles. L'apprentissage doit impérativement être perçu comme une mesure préventive de lutte contre le chômage des jeunes à moyen et à long terme. Il importe de mettre en œuvre la réforme structurelle nécessaire pour concrétiser cette volonté. Dans ce contexte, il est essentiel d'établir des mécanismes de suivi et d'évaluation pour veiller à l'efficacité et à l'utilité constantes des programmes d'apprentissage.

Le financement de la réforme de l'apprentissage et des initiatives en la matière

Si l'Union prévoit une enveloppe financière significative pour les actions prises dans ce domaine, il faut, pour garantir un impact réel, que les États membres accordent une place prioritaire aux mesures en faveur de

l'apprentissage dans leurs budgets nationaux. Le Fonds social européen (FSE) peut contribuer à soutenir la réforme de l'apprentissage et les initiatives visant à intensifier l'offre et la qualité de l'apprentissage. Un service d'orientation sur mesure relatif à la planification des dispositifs d'apprentissage et de stages a été mis sur pied, et peut également servir à améliorer l'utilisation stratégique du FSE. En outre, un financement dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes peut également soutenir l'apprentissage, à titre d'aide directe ciblant les jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation. Cette enveloppe de 6,4 milliards d'euros* vient en aide aux régions affichant un taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) de 25 % ou plus. Le programme Erasmus+ finance quant à lui des expériences de formation à l'étranger pour les étudiants, les apprentis et les formateurs de l'EFP. Il apporte également son concours financier à des partenariats stratégiques entre les prestataires de services d'éducation et de formation et les entreprises, de même qu'aux initiatives de réforme destinées à consolider les programmes d'apprentissage.

Une approche fondée sur le partenariat pour la réforme de l'apprentissage

Les partenariats et la coopération en matière de systèmes d'apprentissage peuvent être utiles tant sur le plan national que transnational.

Partenariats au sein des pays

La création de partenariats dans la phase tant de conception que de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage peut apporter une énorme valeur ajoutée, dans le sens où elle met en relation des représentants du marché du travail et des systèmes éducatifs pour encourager les transitions entre ces deux mondes. L'alliance européenne pour l'apprentissage encourage les partenariats nationaux entre tous les acteurs concernés, y compris les autorités publiques en charge de l'éducation et de l'emploi, les entreprises, les partenaires sociaux, les chambres, les prestataires d'EFP, les bureaux de l'emploi, les organisations de la jeunesse et des étudiants et les autorités de gestion des fonds européens.

Partenariats entre pays

La Commission invite les États membres à mettre en place une coopération approfondie et un transfert de connaissances au sujet des programmes de formation par le travail et d'apprentissage, par l'intermédiaire de la méthode ouverte de coordination (MOC) en matière d'éducation et de formation. Compte tenu de l'éventail des programmes d'apprentissage qui existent dans l'Union, avec des degrés d'impact divers sur la transition école-travail, il y a beaucoup à retirer de la coopération et des enseignements transfrontaliers. À titre d'exemple, l'Allemagne collabore avec six autres États membres de l'Union (l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, le Portugal et la Slovaquie) à la réforme de l'EFP. D'autres formes de coopération bilatérale existent et sont encouragées à tous les niveaux de gouvernance. Ainsi, plusieurs accords bilatéraux ont été conclus entre des chambres de commerce, d'industrie et d'artisanat.

* Aux prix courants.

L'apprentissage en pratique

À Leipzig, les PME se mobilisent pour les jeunes Espagnols

À Leipzig, 33 petites et moyennes entreprises se sont unies pour fournir des places en apprentissage à de jeunes Espagnols. Ces efforts sont coordonnés par la chambre d'artisanat locale et par un prestataire de formations de la région.

Elektro-Borger est une petite société d'électricité de Leipzig, comptant 23 employés (dont 3 apprentis). Si cette entreprise pratique l'apprentissage depuis longtemps, elle peine de plus en plus à trouver de jeunes apprentis dévoués et motivés. Elle a dès lors décidé d'innover en proposant deux nouveaux apprentissages à de jeunes Espagnols dans le cadre du programme MobiPro-EU.

«Nous agissons ainsi car nous sommes convaincus que cette démarche nous permettra de trouver des jeunes talentueux. Nous espérons pouvoir leur offrir une expérience professionnelle utile et nous pensons également qu'ils seront précieux pour notre entreprise», explique Hans Jürgen Borger, l'un des initiateurs du projet.

À l'heure où l'Espagne est confrontée à un taux de chômage des jeunes très élevé, ces possibilités d'apprentissage sont plus que bienvenues. Elektro-Borger est l'une des 33 entreprises qui collaborent avec la chambre d'artisanat locale ainsi qu'avec un prestataire de formations de la région, dans le but d'offrir au total 30 nouvelles places d'apprentissage à de jeunes Espagnols.

Futures actions de la Commission en faveur de l'apprentissage

- La Commission suivra les recommandations par pays en matière d'apprentissage à travers le processus annuel du semestre européen, notamment par l'analyse des plans de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et par le suivi des engagements pris au titre de l'alliance européenne pour l'apprentissage. Les rapports du Cedefop sur les systèmes d'EFPP par pays mettront en évidence les progrès accomplis dans ce domaine.

- Le service d'orientation sur mesure sur les dispositifs d'apprentissage et de stages est disponible jusqu'en décembre 2014, de même que les cours et les activités de promotion organisés dans différents États membres.
- Le groupe de travail Éducation et formation 2020 sur l'EFPP, qui fait partie de la méthode ouverte de coordination, facilite le dialogue entre les représentants des États membres, en vue d'encourager les échanges et de préparer des orientations sur les défis propres à l'apprentissage et à la formation par le travail. Il aborde des questions telles que la gouvernance et les cadres réglementaires, l'aide aux PME, les formateurs en entreprise et la qualité.
- Un appel ouvert à propositions cible les autorités nationales chargées des apprentissages s'inscrivant dans le système d'enseignement et de formation professionnels initiaux. Cela doit les aider à préparer et à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour établir des systèmes d'apprentissage ou les revoir.
- Une conférence européenne sur l'apprentissage aura lieu les 7 et 8 mai 2014 à Thessalonique, sous l'égide du Cedefop. Elle facilitera la mise en correspondance des pays ayant des besoins de formation avec les pays qui proposent un appui en la matière.

Liens utiles

Alliance européenne pour l'apprentissage

<http://ec.europa.eu/apprenticeships-alliance>

Ligne d'assistance de l'alliance pour l'apprentissage

eafa@ec.europa.eu

Emploi des jeunes

<http://ec.europa.eu/social/youthemployment>

Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/vet_en.htm

Service d'orientation sur mesure sur les dispositifs d'apprentissage et de stages

<http://ec.europa.eu/social/youthtraining>

Groupe LinkedIn sur l'apprentissage en Europe

<http://bit.ly/esfnetwork>